



SM pour la prévention et la valorisation des déchets du Haut-Doubs (Siren : 252500533)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

### Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Pontarlier
Arrondissement	Pontarlier
Département	Doubs
Interdépartemental	non

### Date de création

Date de création	11/01/1985
Date d'effet	11/01/1985

### Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Claude GINDRE

### Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Zone industrielle les Petits Planchants
Numéro et libellé dans la voie	Rocade Pompidou
Distribution spéciale	BP 235
Code postal - Ville	25303 Pontarlier
Téléphone	03 81 46 49 66
Fax	03 81 46 95 21
Courriel	direction@preval.fr
Site internet	www.smetom.fr

### Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires et fiscalisées des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	149 020
Densité moyenne	54,63

## Périmètres

Nombre total de membres : 11

- Dont 3 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
25	Doubs (212502041)	3 349
25	Houtaud (212503098)	1 207
25	Pontarlier (212504625)	18 716

- Dont 8 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
25	CC des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs (200069565)	CC
25	CC des Portes du Haut-Doubs (242504181)	CC
25	CC du Grand Pontarlier (242500338)	CC
25	CC du Pays de Maïche (200023075)	CC
25	CC du Pays de Sancey-Belleherbe (242504371)	CC
25	CC du Plateau de Russey (242504355)	CC
25	CC du Val de Morteau (242504116)	CC
25	SM de collecte des ordures ménagères du Haut-Doubs (252507124)	SM fermé

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
<p>Production, distribution d'énergie</p> <p>- Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains</p> <p><i>PREVAL HD est compétent pour prendre en charge dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur la création et la gestion de réseaux de chaleur, directement reliés à l'usine d'incinération dont il assure la gestion au titre de sa compétence valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés. Cette compétence comprend notamment :</i></p> <p><i>le financement et la réalisation de réseaux de chaleur et de chaufferies ; la réalisation d'études préalables ayant pour but de vérifier la faisabilité et l'opportunité technique, économique et financière du projet, notamment au regard des filières d'approvisionnement concernées, la représentation des membres dans tous les cas où les lois et règlements en vigueur le prévoient ; l'organisation de services d'études, administratifs, juridiques et techniques, en particulier la mise en place d'un suivi patrimonial en vue de l'examen, pour le compte du syndicat et des membres, de toutes questions intéressant le fonctionnement du réseau de chaleur ; la gestion et l'exploitation des réseaux de chaleurs et chaufferies ainsi établies ; la récupération et vente de chaleur produite par l'incinération des déchets et autres sources de production énergétiques raccordées au réseau de chaleur</i></p> <p>A la carte : La compétence a été conservée par : Houtaud, Pontarlier, Doubs</p>
Environnement et cadre de vie

#### - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

PREVAL HD est compétent pour assurer, dans le respect des dispositions légales ou réglementaires en vigueur, et pour le compte de ses membres lui ayant transféré cette compétence, toutes les opérations liées à la collecte des déchets ménagers et assimilés et leurs services associés. Cette compétence comprend notamment, pour le compte de ses membres : La réalisation de toute étude nécessaire à la réalisation de son objet La collecte du verre La collecte des ordures ménagères résiduelles La collecte des recyclables La gestion des services relations usagers et facturation La construction, la gestion et l'exploitation des déchèteries. PREVAL HD est compétent pour assurer, dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur, et pour le compte de ses membres lui ayant transféré cette compétence, toutes les missions relatives à la valorisation et au traitement des déchets ménagers et assimilés de ses membres ainsi que les opérations de transport et de transit qui s'y rapportent. Cette compétence comprend notamment, pour le compte de ses membres : la réalisation de toute étude nécessaire à la réalisation de son objet ; la définition de la politique de prévention, de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés ; le portage, le pilotage et la coordination d'une politique de prévention et de réduction des déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire ; la mise en place et la gestion de toute action de communication et de prévention se rattachant à l'exercice de sa compétence ; les opérations de valorisation des déchets ménagers et assimilés incluant notamment : la valorisation des matériaux ; la valorisation des sous-produits de l'incinération ; la valorisation des mâchefers en techniques routières ; les opérations de traitement des déchets spécifiques apportés par les particuliers et les professionnels (amiante, etc.) ; les opérations de stockage transitoire, de transport et de tri des déchets, incluant notamment : le transport des déchets ménagers et assimilés depuis les déchèteries publiques et les installations de transfert jusqu'aux lieux de valorisation et de traitement ; La création et la gestion des centres de transfert ; La création et la gestion des installations de tri ; la répartition des déchets ménagers et assimilés des adhérents entre les différentes installations publiques et privées susceptibles de traiter ces déchets ; la péréquation des coûts de transfert, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés et la gestion de l'unicité tarifaire pour ses adhérents ; les opérations de traitement des déchets ménagers et assimilés livrés aux installations de traitement et de valorisation incluant notamment : la gestion de l'unité de Valorisation Energétique et l'Unité de Broyage associée ; la gestion des installations de compostage et de broyage ; la gestion des plateformes de mâchefers ; la gestion des recycleries et espaces de sensibilisation ; la création et la gestion de toute installation de traitement, et plus généralement la création et la gestion de tout équipement susceptible d'améliorer la valorisation et/ou indispensable au traitement des déchets ménagers ou assimilés de ses membres ; les opérations de chargement, transport et de traitement des déchets ultimes issus de l'incinération, incluant notamment : valorisation et traitement des REFIO et cendres sous-chaudières ; le traitement des autres déchets ultimes. la gestion du suivi statistique des productions de déchets ménagers ou assimilés de ses membres ; la mise en œuvre d'une action coordonnée concernant les activités de collecte de ses adhérents pour les adapter aux modes de traitement et de valorisation choisis ; la gestion des contrats des éco-organismes et des filières de reprise ; la possibilité d'exercer des prestations de services pour le compte de personnes de droit public ou de droit privé, dans le respect des règles existantes, et notamment de celles tenant au respect du principe de spécialité des établissements publics et au code de la commande publique ;

A la carte : La compétence a été conservée par : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE MORTEAU, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LARMONT, CC des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VALLON DE SANCEY, SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES DU HAUT-DOUBS, Communauté de Communes du Pays de Pierrefontaine - Vercel, Communauté de communes du Pays de Maïche, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU DU RUSSEY

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)